

■ Régions • Auvergne • Bourgogne • Centre • Languedoc-Roussillon • Limousin • Pays de la Loire • Rhône Alpes ■ Départements • Allier • Ardèche • Cher • Creuse • Indre-et-Loire • Loir-et-Cher • Loire • Haute-Loire • Loire-Atlantique • Loiret • Lozère • Maine-et-Loire • Nièvre • Puy-de-Dôme • Saône-et-Loire • Haute-Vienne ■ Villes et Agglos • Agglomération de Nevers • Angers Loire Métropole • Blois

ETABLISSEMENT
 PUBLIC
LOIRE

• Bourges • Châteauroux • Clermont Communauté • Joué-Lès-Tours • Limoges • Montluçon • Nantes Métropole • Orléans • Roannais Agglomération • Saint-Etienne-Métropole • Saint-Nazaire • Saumur Loire Développement • Tours • Vichy • Vierzon ■ SICALA • Allier • Cher • Indre-et-Loire • Loir-et-Cher • Haute-Loire • Loiret • Maine-et-Loire • Nièvre • Saône-et-Loire

Conférence annuelle des Présidents de CLE des SAGE portés par l'Établissement & de ses délégués dans les CLE



Orléans, 9 octobre 2014

Ordre du jour



- I. Point d'intervention sur les délibérations de l'EP Loire intéressant plus particulièrement le dispositif SAGE
- II. Présentation synthétique de l'avancement des SAGE portés par l'EP Loire et le cas échéant des SAGE où il est représenté au sein de la CLE par l'un(e) de ses délégué(e)s
- III. Mise en œuvre des préconisations de « l'enquête dans la perspective d'un renforcement des synergies territoriales sur les périmètres des SAGE portés par l'EP Loire »
- IV. Mise en œuvre des dispositions relatives à la compétence GEMAPI
- V. Modalités de financement des SAGE
- VI. Questions diverses



I. Point d'intervention sur les délibérations de l'EP Loire intéressant plus particulièrement le dispositif SAGE



Institutionnel

Financier

Opérationnel

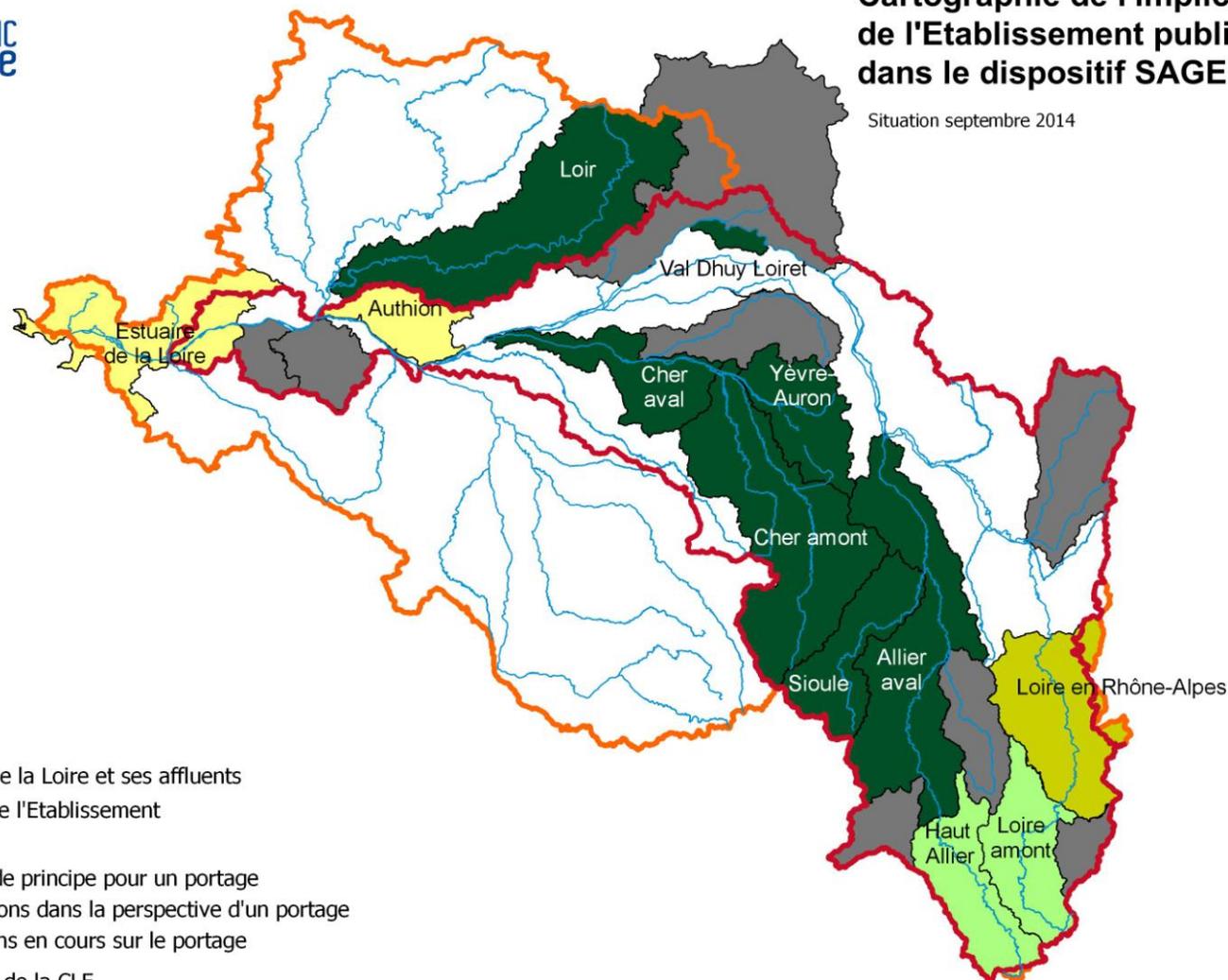


II. Présentation synthétique de l'avancement des SAGE portés par l'EP Loire et le cas échéant des SAGE où il est représenté au sein de la CLE par l'un(e) de ses délégué(e)s



Cartographie de l'implication de l'Etablissement public Loire dans le dispositif SAGE

Situation septembre 2014





Etat d'avancement

- Etudes : zones humides, pollutions diffuses, espèces invasives, gestion quantitative
- Tableau de bord - Guide des bonnes pratiques
- Réflexion pour la mise en œuvre du futur contrat territorial
- Nouvel arrêté de composition de CLE (08/2014)

Programme d'actions 2015

- Participer à la mise en place du nouveau contrat territorial multithématiques « pollutions diffuses » et « milieux aquatiques »
- Suivre la mise en œuvre du SAGE : tableau de bord 2014
- Renforcer la communication et la diffusion des informations



SAGE Sioule

Mise en
œuvre

Etat d'avancement



- Arrêté préfectoral d'approbation du SAGE signé (02/2014)
- Gouvernance : CLE recomposée (07/2014), réunion d'information en juillet, réunion de la CLE en septembre et session de formation des élus en octobre
- Communication : mise en ligne du site Internet, élaboration du plan de communication, reprographie/diffusion du SAGE, conférence sur la préservation de la qualité de l'eau
- Etudes : définition d'un projet de recherche sur la Chaîne des Puy (avec le SAGE AA),
- Suivi des politiques locales (PLU, schéma de desserte forestière,...)

Programme d'actions 2015

- Lancer le programme de recherche sur la Chaîne des Puy
- Renforcer la communication et la pédagogie autour du SAGE
- Lancer l'étude visant la délimitation des zones de têtes de bassin
- Définir les ZH prioritaires, des ZHIEP et des ZSGE (en lien avec l'animateur ZH)



SAGE Yèvre-Auron

Mise en
œuvre



Etat d'avancement

- Arrêté inter préfectoral d'approbation du SAGE (04/2014)
- Arrivée du chargé de mission en juin 2014 (locaux du CG 18)
- Rencontre des acteurs
- Lancement de l'étude « inventaire des zones humides prioritaires » (09/2014)



Programme d'actions 2015

- Mener une étude de faisabilité sur le stockage hivernal de l'eau et la création de retenue de substitution
- Elaborer un guide « compatibilité entre le SAGE et les documents d'urbanisme »

SAGE Loire en Rhône-Alpes

Mise en
œuvre

Etat d'avancement

- Arrêté interpréfectoral d'approbation du SAGE (08/2014)
- Renouvellement de la CLE en cours
- Finalisation des conventions

Programme d'actions 2015

- Engager la phase de mise en œuvre (appui à la maîtrise d'ouvrage locale existante, actions pour l'émergence et aide à la structuration de maîtrise d'ouvrage, développement d'outils de communication ...)
- Définition des modalités d'un programme de Recherche et développement sur la gestion des sédiments des retenues



Etat d'avancement



- Consultation des assemblées terminée (05/2014)
- Préparation de l'enquête publique (lancement prévu le 13/10/2014)
- Renouvellement de la CLE en cours
- Refonte du site internet
- Poursuite de la mobilisation de la maîtrise d'ouvrage sur les secteurs déficitaires et accompagnement des programmes contractuels en cours
- Stage sur la thématique « gestion quantitative »
- Comité des financeurs (09/2014)



Programme d'actions 2015

- Mettre en œuvre le projet de SAGE en fonction des priorités retenues par la CLE
- Développer le volet communication autour du SAGE Loir
- Réaliser une étude globale de l'état quantitatif des ressources en eau



Etat d'avancement

- Consultation des assemblées terminée (03/2014)
- Recomposition de la CLE en cours
- Préparation de l'enquête publique (lancement prévu le 01/12/2014)
- Sollicitation des partenaires financiers pour l'animateur renfort mutualisé

Programme d'actions 2015

- Finaliser l'enquête publique en vue de la signature de l'arrêté interpréfectoral au début du 2nd trimestre
- Sensibiliser les élus afin de structurer la maîtrise d'ouvrage
- Préparer le programme de mise en œuvre du SAGE

SAGE Allier aval

Elaboration



Etat d'avancement

- Validation par la CLE du projet de SAGE (02/2014)
- Consultation des assemblées de mai à octobre 2014
- Préparation de l'enquête publique
- Suivi des actions réalisées sur le bassin versant Allier aval (études, contrats territoriaux, aménagement du territoire)
- Construction d'un projet de recherche sur la Chaine des Puys (avec le SAGE Sioule)

Programme d'actions 2015

- Lancer l'enquête publique en vue d'une approbation du SAGE par la CLE en juin et la signature de l'arrêté interpréfectoral à l'automne
- Préparer le programme de mise en œuvre du SAGE (animation, études, communication)
- Lancer le programme de recherche sur la Chaine des Puys

SAGE Cher aval

Elaboration

sage Cher aval

Etat d'avancement

- Validation de la stratégie / lancement de la rédaction des documents
- Finalisation de l'étude de pré-localisation des zones humides
- Démarrage de l'étude géomorphologique du Cher dans sa traversée de Tours
- Publication du projet de développement pour la vallée du Cher (CG 37 et 41)
 - ✓ Hypothèse d'une intervention de l'EP Loire au titre de la continuité écologique
- Participation à l'émergence et à l'élaboration de contrats territoriaux
- Réalisation/diffusion d'un document de communication « synthèse de la stratégie »
- Mise à jour régulière du site Internet

Programme d'actions 2015

- Ecrire les documents composant le projet de SAGE (PAGD, règlement, tableau de bord) et rédiger le rapport d'évaluation environnementale



Les 13 autres SAGE



SAGE en cours de révision : Layon-Aubance

SAGE en phase de mise en œuvre: Estuaire de la Loire, Nappe de Beauce et Dore

SAGE en cours d'élaboration:

- ✓ Lignon du Velay, Loire amont (2004)
- ✓ Sauldre (2005)
- ✓ Authion (2006)
- ✓ Haut Allier (2007)
- ✓ Arroux-Bourbince, Alagnon et Evre-Thau-Saint Denis (2010)



III. Mise en œuvre des préconisations de « l'enquête dans la perspective d'un renforcement des synergies territoriales sur les périmètres des SAGE portés par l'EP Loire »

Recommandations transversales



Expérimenter des voies de mutualisation

- Secrétariat
- Animateur renfort sur le bassin versant du Cher
- Etude « Chaines des Puys »
- Journée d'information/sensibilisation inter-SAGE bassin du Cher avec Nature Centre (11/2014)
- Contrôle des opérations de déversements des saumons
- Etudes relatives au rétablissement de la continuité écologique : Montluçon, Loir et axe Cher aval (sous réserve de confirmation)

Recommandations transversales



Désigner des « animateurs référents » et approfondir la mise en commun des compétences avec les autres services de l'EP Loire

Spécialités	Mission/Service
Poissons migrateurs	DDGT
Continuité écologique	SAGE Cher aval en lien avec DDGT
Zones humides	SAGE Allier aval
Têtes de bassin	SAGE Sioule
Gestion qualitative	DDGT
Espèces invasives	SAGE Val Dhuy Loiret
Dynamique fluviale	SAGE Allier aval
Inondation	SAGE Loir en lien avec DEPR
Gestion quantitative	SAGE Yèvre-Auron
Gouvernance	SAGE Loir
Gestion administrative et financière	SAGE Cher amont en lien avec DAF
Communication	Direction



Recherche/
Données/
Inform@tion

Recommandations transversales



Désigner des « animateurs référents » et approfondir la mise en commun des compétences avec les autres services de l'EP Loire

Formations

- Logiciel Qgis en interne : DDGT+ SAGE Loiret et Cher aval
- SEEE, OSUR : DDGT+ SAGE Loiret
- Modélisation de la viabilité du saumon : DDGT

Colloques

- Espèces invasives : SAGE Loiret
- Poissons migrateurs : DDGT
- Web conférence GEMAPI : SAGE Cher aval (en remplacement du SAGE Loir)
- Gouvernance : SAGE Cher aval (en remplacement du SAGE Loir)
- Carrefour des Gestions Locales de l'Eau : SAGE Loir
- Séminaire des animateurs de SAGE : Tous sauf SAGE Allier aval
- Journée écophyto ZNA : SAGE Loiret
-

Recommandations par types d'acteurs

Relations CLE - EP Loire



Formaliser la stratégie d'intervention

- Comités des financeurs pour les SAGE Allier aval, Sioule et Loir
- Principes communs de financement (cf. point V).

Conforter le positionnement et l'engagement de l'EP Loire sur la question de la MO d'actions

- Continuité écologique : interventions à Montluçon, sur l'axe Loir dans le 49 et hypothèse sur l'axe Cher canalisé
- Etude géomorphologique du Cher dans la traversée de Tours à la demande de la CLE et de la Ville
- Contrat territorial Val d'Allier

Recommandations par types d'acteurs

Relations CLE - EP Loire



Poursuivre la communication sur le rôle et les missions de l'EP Loire au service des SAGE

- Présentation et rappel des principes d'intervention auprès des SAGE Estuaire de la Loire et Authion
- Avis formulés sur les SAGE Allier aval, Cher amont, Loir, Layon-Aubance (extension de périmètre) + DIG Auron/Airin
- Alimentation de la rubrique « aménagement et gestion des eaux » du site internet de l'EP Loire



www.eptb-loire.fr

Recommandations spécifiques



SAGE Val Dhuy Loiret

- Elaborer un tableau de bord : impression en cours
- Mettre en place un nouveau contrat territorial : étude bilan lancée par le SIBL ; étude pollutions diffuses avec programme d'actions en cours
- Organiser des réunions thématiques : espèces invasives, ...
- Organiser des opérations de communication/sensibilisation : participation aux JDD d'Orléans, colloque ASTEE
- Editer et diffuser des supports de communication : guide des riverains

SAGE Cher amont - Cher aval - [Yèvre-Auron depuis 2014]

- Renforcer l'animation : sollicitation des partenaires financiers réalisée mais pas d'avancée compte tenu des réponses

Recommandations spécifiques



SAGE Loir

- Acter le choix de la structure porteuse pour la mise en œuvre : accord de principe donné par le CS de l'EP Loire (03/2014)
- Renforcer l'animation : pas d'avancée compte tenu des réponses des partenaires

SAGE Allier aval

- Renforcer les moyens administratifs : 0.5 ETP depuis mi-2013
- Organiser un comité des financeurs : sollicitation des partenaires financiers pour la période 2015-2018



IV. Mise en œuvre des dispositions relatives à la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GeMAPI)



La compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) »

Delphine Loupsans

Sommaire

- 1) A qui est confiée cette compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations ?
- 2) Quelles sont les missions relatives à cette compétence ?
- 3) Quels rôles pour les syndicats mixtes ?
- 4) Quels instruments ont été prévus pour mettre en œuvre cette compétence ?
- 5) La loi implique-t-elle de nouvelles responsabilités pénales et administratives en cas de préjudice ?
- 6) Et en cas de dommages causés aux biens des collectivités ?

N°12

Afin de structurer la maîtrise d'ouvrage sur le territoire en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations, la loi n° 2014-58 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles introduit un changement de gouvernance dans l'exercice des compétences des collectivités territoriales.

Le législateur a en effet attribué aux communes une compétence ciblée et obligatoire relative à la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations. Cette compétence sera exercée par les communes ou, en lieu et place des communes, par les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre. Les communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre pourront bien entendu déléguer cette compétence ou adhérer à des groupements de collectivités et, ce faisant, leur transférer ces compétences, assurant ainsi la conception et la réalisation des aménagements à des échelles hydrographiquement cohérentes.

Cette réforme répond aux impératifs des textes européens, au premier rang desquels la directive cadre sur l'eau et la directive inondations, qui fixent des objectifs ambitieux en termes de gestion équilibrée de la ressource en eau. L'élaboration des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et des plans de gestion des risques d'inondations (PGRI), participe à cette gestion intégrée des bassins hydrographiques.



Loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles

Compétences « gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations »

BUTLEN Jean-Baptiste
Direction de l'Eau et de la biodiversité



CHIFFRE-CLÉ 1014 N°12

Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Énergie

www.developpementdurable.gouv.fr

La compétence GEMAPI et le décret digues

Jean-Marc Kahan
Direction Générale de la Prévention des Risques
Service des Risques Naturels et Hydrauliques
Service technique de l'énergie électrique, des grands barrages et de l'hydraulique

Paris, 23 septembre 2014

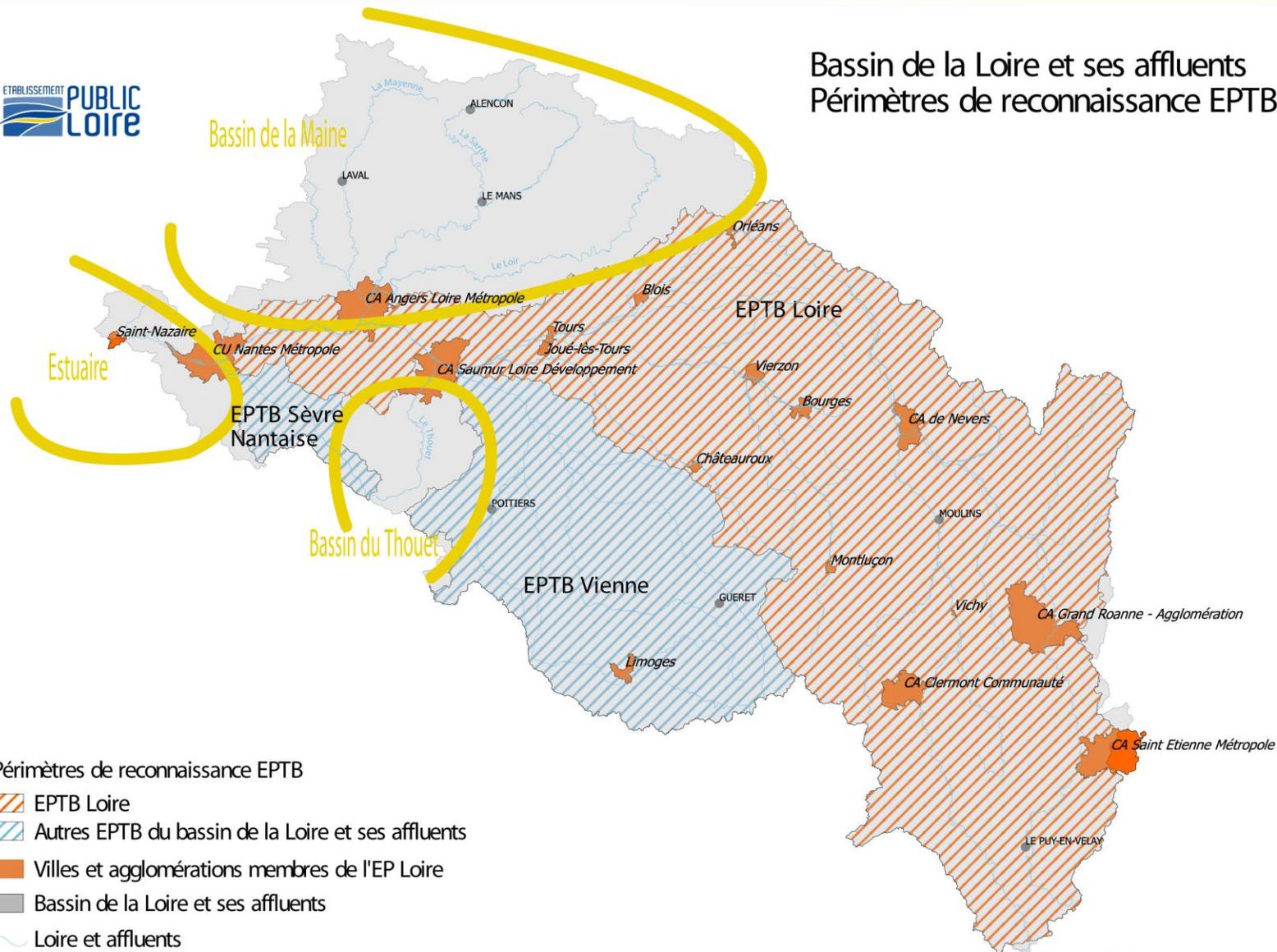


Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Énergie

www.developpementdurable.gouv.fr



Bassin de la Loire et ses affluents Périmètres de reconnaissance EPTB





V. Modalités de financement des SAGE

Les principes envisagés



- Etablir un **prévisionnel pluriannuel des dépenses** (2015-2018-2020) d'animation, de communication ainsi que d'autres actions
- Construire un **poste de dépenses consolidées**, en commençant par le volet animation
- Maintenir la participation de chaque partenaire en deçà des montants maximums éligibles par application de leurs modalités
- >> Donner aux partenaires financiers une visibilité à moyen terme sur les cofinancements par SAGE et pour les SAGE
- >> Assurer la pérennité des moyens d'intervention

Financement des dépenses d'animation



- Construire un poste de dépenses consolidées intégrant toutes les dépenses liées à la mission :
 - ✓ Salaires et charges (animateur - 1 ETP)
 - ✓ Frais d' « accompagnement » (encadrement, appui marchés publics / communication internalisé, secrétariat mutualisé, agent administratif mutualisé - 0,24 ETP)
 - ✓ Frais de fonctionnement (locaux, déplacement, fluides, ...)
- Appliquer les modalités financières de l'Agence de l'Eau :
 - ✓ 70% des salaires et charges des ETP avec un plafond de 70 000 €/an/ETP
 - ✓ 70% des forfaits de fonctionnement (1^{er} ETP : 12000 €/an, ETP suivants : 7000€/an au prorata de la quotité de travail et 8000 €/an pour la CLE)
- Répartir le reliquat entre les collectivités selon chacun des plans de financement

1,24
ETP



VI. Questions diverses